

Valorisation des compétences et co-développement. Initiatives pour migrant(e)s africain(e)s qualifié(e)s. La recherche-action VITAR

Dr. Altay Manço, IRFAM (°)

Il n'est pas possible de nier l'importance des migrations pour le progrès humain. On assiste aujourd'hui, même dans les pays européens les plus réfractaires à une législation concernant l'immigration, à une prise de conscience de plus en plus généralisée de la nécessité de recourir à de nouvelles migrations de travailleurs et, donc, on assiste à une prise de conscience de la nécessité d'organiser ces migrations. Ces évolutions de mentalité se déroulent toutefois dans un contexte de mondialisation marqué par la profonde inégalité des échanges de tout type entre le Nord et le Sud de la planète. Aussi, une troisième nécessité qui se présente est celle d'accéder à de nouvelles visions de la coopération avec les Etats et les peuples du Sud de façon à ce que les progrès suscités soient réellement partagés et le développement réellement commun. Ainsi, le co-développement, entendu comme le lien entre les destinées de deux ou plusieurs régions, apparaît comme une des alternatives possibles pour tendre vers une définition démocratique des relations de coopérations entre les acteurs du Sud et du Nord, avec des bénéfices partagés. *Dans ce schéma, le migrant, la diaspora est peut-être un pont, un accélérateur.*

Nous souhaitons présenter les résultats d'une recherche-action de trois années (2004-2007) relative à l'insertion socioprofessionnelle des travailleurs migrants d'origine subsaharienne. Le **projet VITAR 2**, héritier de travaux plus anciens, fut ancré principalement dans la région de Bruxelles, bien que quelques activités se soient réalisées en Région wallonne (Belgique). L'initiative soutenue par le FSE a bénéficié du partenariat et des échanges avec des acteurs de différents pays, dont principalement la France et l'Italie, mais aussi – au niveau des observations et comparaisons – la Tchéquie, la Norvège, la Suisse, la Turquie, le Canada et la RDC.

Il s'agissait de contribuer à la prise de conscience des liens entre la mobilisation des compétences citoyennes et interculturelles, ainsi que la mobilisation des acteurs, des entreprises et des institutions, d'une part, et l'insertion professionnelle, la lutte contre les discriminations, la valorisation des diversités et le développement, d'autre part.

Les compétences citoyennes sont des capacités psychosociales transversales des individus ouverts sur le monde et la société. Les compétences interculturelles sont des capacités citoyennes particulières. Elles permettent aux personnes, aux groupes et aux institutions de faire face à des situations complexes dues à la diversité des référents culturels dans des contextes inégalitaires. Les compétences citoyennes et interculturelles sont des habiletés non académiques. Il s'agit de capacités comme la participation sociale, l'insertion dans des réseaux, la négociation, l'adaptation à des contextes nouveaux, etc. Ces compétences revêtent une importance stratégique particulière dès lors que l'on envisage le cas des sociétés multiculturelles où la discrimination sur le marché de l'emploi n'est pas chose rare.

L'hypothèse centrale envisagée soutient que mettre en avant les compétences de ce type au sein des publics qualifiés et néanmoins discriminés serait un atout sur le marché du travail. Du reste, les compétences interculturelles et citoyennes peuvent elles-mêmes être un « secteur d'emploi ». Ainsi, une des actions entreprises dans le cadre du projet VITAR 2 fut justement de former et

d'employer des intervenants et des formateurs qui peuvent travailler, notamment, dans le milieu associatif, actif dans le domaine de l'action sociale, de l'éducation à la diversité, de l'aide au développement, etc.

Les compétences citoyennes ne sont pas qu'individuelles. Elles sont également collectives. Ainsi se pose la question de la responsabilité sociale des entreprises. Les migrants, de leur côté, font aussi preuve de compétences citoyennes collectives quand, par exemple, ils créent des associations de solidarité. Plusieurs partenaires du projet VITAR 2, en Belgique et en France, furent des associations d'immigrés. Il s'agissait, à travers l'expérimentation, de mesurer les apports et les difficultés de ce type de structures dans l'éventail des mesures de lutte contre la discrimination et d'aide à l'insertion ou au développement.

Les entreprises créées par les migrants, souvent dans un cadre ethnique ou diasporique, ont aussi, au-delà de leurs impacts économiques, des effets sociaux en termes de participation sociale, de présence et de visibilité culturelles, de distribution de richesses. Ces entreprises ont encore des effets en termes de solidarité, de création et de consolidation de réseaux internationaux, ...

Enfin, la coopération au développement en tant que secteur d'emploi potentiel pour des migrants qualifiés fut envisagée comme un cas particulier dans le domaine de l'insertion. L'observation a porté sur les organisations non gouvernementales (ONG) européennes ou africaines : dans quelle mesure emploient-elles des migrants ? Avec quelle évaluation ? Quelles perspectives ? Quelle est la position sur ces questions des bailleurs de fonds principaux en matière de coopération internationale, comme l'Union européenne ? Selon l'hypothèse éprouvée dans ce cadre, les Africains d'Europe peuvent apporter une plus-value sur ce terrain, grâce, notamment, à leurs expériences migratoires qui leur confèrent des compétences interculturelles et d'adaptation ...

On notera que la recherche n'a pas directement porté sur les envois de fonds ou de matériel effectués par les migrants vers leurs régions d'origine dont on connaît par ailleurs l'importance qualitative et quantitative. Toutefois, on s'interroge également sur le système d'assistanat que ces envois peuvent créer dans les pays d'origine des migrants. Les observations réalisées en RDC notamment montrent tant les attentes investies dans l'aide de la diaspora que les craintes de déstabilisation que cette intervention peut occasionner si elle n'est pas cadrée et négociée. Aussi, la préférence doit-elle sembler porter davantage sur des « circuits complexes » d'échanges de biens et de services où les migrants peuvent jouer un rôle de facilitateur, mais où les membres de leur communauté restés au pays d'origine doivent également participer activement à la production de richesses.

Interventions intensives

Les travaux effectués en Belgique dans le cadre de VITAR 2 ont ainsi montré que le « migrant investisseur ou contributeur de développement » doit être accompagné dans ses actions de financement, de soutien, de création d'initiatives économiques ou de formation, actions visant les pays d'origine. C'est là une des clés de la réussite. Le migrant n'est ni automatiquement ni obligatoirement un agent de développement.

Les travaux du projet VITAR 2 permettent ainsi de s'interroger sur les politiques d'emploi, d'insertion, de coopération au développement et d'égalité des chances en Belgique et ailleurs :

- Comment des entreprises et des institutions peuvent-elles reconnaître les compétences citoyennes afin de lutter contre la discrimination et procéder à des actions positives en faveur des groupes exclus ?

- Quel est l'impact de la mobilisation associative des migrants dans le champ de l'emploi ? de la solidarité internationale ? Comment reconnaître et soutenir cette mobilisation ?
- Quels liens entre le capital social diasporique et la création d'entreprises par les migrants ?
- Quelle est la plus-value des travailleurs migrants dans des secteurs tels que le co-développement, la gestion des diversités, la création d'entreprises transnationales, ... ?

Plusieurs types d'actions sont proposées et testées à ces propos dans les contextes migratoires belge, français et italien.

Dans ces contextes, *valoriser les compétences des migrants* signifie concrètement sensibiliser les institutions à l'engagement des Africains et ainsi lutter contre le gaspi de leurs compétences. S'agissant de travailleurs qualifiés, il faut également accompagner ceux qui sont insérés dans la consolidation de leur emploi : développer des projets d'entreprises, d'associations et d'institutions qui intègrent les apports potentiels des migrants, les mobilisent en tant qu'acteurs, notamment dans le champ du développement.

Cette vision encore rare il y a quelques années, commence à être de plus en plus présente dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle des immigrés. De plus en plus d'institutions commencent à utiliser, en Europe et ailleurs, la présente terminologie. Ces constats sont encourageants et incitent à continuer les initiatives dans la même ligne.

Aussi, il est important d'accompagner ces initiatives locales d'une réflexion critique : *en quoi le travail avec les migrants peut-il être porteur pour le développement économique ? Quels sont les freins encore présents en ce domaine ?*

Les projets VITAR sont des initiatives qui permettent d'avancer dans cette analyse. En termes d'évaluation, il faut constater que si ces projets ont apporté des satisfactions et des résultats positifs, on y rencontre également des difficultés qu'il s'agit de bien examiner.

Ces initiatives sont très complexes et comportent beaucoup de partenaires diversifiés. Par ailleurs, les résultats auprès des demandeurs d'emploi ne sont pas aussi probants que l'on peut espérer : cela donne l'impression que l'on ne rencontre pas totalement les attentes des participants. En revanche, ces projets ont été l'espace de consolidation professionnelle de plusieurs associations de migrants, ce qui peut constituer une forme d'insertion « collective ». Les travaux ont également été d'une extrême richesse permettant de voir avec clarté les obstacles à l'emploi des Africains qualifiés.

Parmi ces obstacles, il faut également compter la capacité d'organisation de ce groupe qui rend éligible le système « débrouille » mis en place par certains, face à une offre professionnelle peu stable. Les Africains qualifiés, doués de diverses expériences professionnelles non reconnues en immigration, estiment ce système préférable à un emploi non valorisant, à leurs yeux, pour de multiples raisons. Cette observation est maintes fois répétée auprès de divers publics migrants, dans divers pays européens. Aussi, il faut reconnaître que la participation sociale ne se résume pas à l'insertion à l'emploi, elle se caractérise également par la mobilisation autour de la citoyenneté, de la culture ... L'observation du système d'accueil des demandeurs d'asile en Belgique (et ailleurs en Europe) est ainsi très instructive quant à l'identification des situations paradoxales vécues par les réfugiés face à l'emploi et au droit au travail.

L'initiative a aussi montré l'importance des associations de migrants au sein de projets spécifiques d'insertion, elle a également mis en évidence les limites des compétences de ces structures, notamment en matière organisationnelle. Du reste, il existe toujours beaucoup de résistances à l'engagement des « personnes de couleur » ! Le champ culturel européen n'est pas encore tout à fait prêt à cette ouverture. Le monde politique ne relaye pas facilement ce type d'actions.

L'étape suivante serait ainsi d'impliquer bien davantage le secteur marchand par rapport au développement, ainsi que d'impliquer les porteurs de projets migrants dans des initiatives commerciales.

Observations extensives

En rapide synthèse, les observations comparatives élargies effectuées dans six pays de l'EEE + la Turquie et le Canada confirment en grande partie les constats signalés. Elles montrent par ailleurs que :

- L'immigration de main-d'œuvre d'origine africaine concerne à des degrés divers l'ensemble des pays industrialisés. Elle est désormais installée et émerge une seconde génération partout en Europe.
- Bien que le niveau de qualification de cette immigration soit en général assez élevé, elle semble devoir utiliser des canaux non appropriés comme la demande d'asile, l'immigration clandestine, l'immigration étudiante ou les regroupements familiaux. Les situations les plus problématiques se vivent dans les pays qui viennent de s'ouvrir officiellement à l'immigration étrangère comme la Turquie.
- Toutefois, partout l'immigration africaine rencontre discrimination, exclusion, exploitation et non-reconnaissance des qualifications et expériences – les expériences de Norvège et du Canada, par exemple. Le secteur le plus problématique est le secteur privé. Mais les migrants vivent également des difficultés d'adaptation et de valorisation de leurs compétences aux contextes sociaux et économiques des pays industrialisés.
- On constate, *a contrario*, dans certains cas, comme en Tchéquie, par exemple, que les compétences notamment linguistiques des migrants africains leur permettent d'accéder à des emplois qualifiés dans le secteur privé, dans le contexte d'économies récemment ancrées aux marchés occidentaux.
- Il n'existe pas d'homogénéité dans les situations sociales des migrants africains à travers l'Europe. Les situations socio-économiques observées sont plus ou moins favorables en fonction du statut d'installation (de la citoyenneté à la clandestinité), de l'accès à l'emploi, de la reconnaissance et de la valorisation des compétences, de la santé de l'économie de la région d'installation, etc. Les femmes pouvant vivre des difficultés supplémentaires.
- *La contribution de la diaspora au développement des régions d'origine est possible, mais elle dépend du niveau d'insertion générale en pays d'immigration. Par ailleurs, elle doit être accompagnée, divers dispositifs sont possibles et examinés.*

On le constate, ces observations lient deux objectifs de plus en plus affirmés par des organisations internationales : *la gestion institutionnelle des politiques migratoires vers l'Europe*, d'une part, et *la participation des migrants aux actions de solidarité internationale*, d'autre part.

Le lien entre les migrations et le développement est envisagé depuis longtemps par de nombreuses organisations non gouvernementales européennes. A l'échelle du continent, notre organisation est ainsi à la base d'une fédération en ce domaine. Cette entité internationale nommée **EUNOMAD** a pour but de développer un réseau d'organisations professionnelles qui oeuvrent en matière contribution des migrants au développement. En particulier, l'objectif est *d'étudier et de propulser des recommandations politiques et des pratiques dans le domaine du développement social, économique, culturel et démocratique des pays d'origine, un développement qui se fonde sur une collaboration avec les migrants installés en Europe.*

Cette orientation nécessite, afin de tendre vers une action positive, de concevoir une politique d'immigration respectueuse des droits humains et de l'équité entre les espaces pourvoyeurs et récepteurs de main-d'œuvre, de tendre vers des « *migrations équitables* », somme toute ! Il s'agit également d'investiguer l'aspect interculturel des politiques migratoires et de la valorisation des compétences des migrants. Il apparaît que ces nouvelles orientations rendent utile l'ouverture de vastes chantiers d'information, de sensibilisation et de formation de nombreux acteurs : les migrants, les institutions du pays d'origine et d'accueil, ainsi que les entreprises, de façon à éviter les gaspillages, la clandestinité et l'exploitation, sous ses multiples formes.

Sans ces efforts importants, la nouvelle ère migratoire ne sera qu'une chasse de plus aux diplômés des pays en voie de développement accentuant le déséquilibre des échanges entre le Nord et le Sud de la planète. Si l'immigration est un phénomène universel, inévitable et potentiellement porteur d'enrichissement pour tous, des mécanismes d'équilibration doivent être recherchés et testés afin d'installer des correcteurs entre les régions du Nord et les régions du Sud, comme de rendre plus efficace l'expression de la solidarité des migrants avec leur région d'origine.

Référence : A. Manço (éd), *Valorisation des compétences et co-développement : Africain(e)s qualifié(e)s en immigration*, Paris : éditions de l'Harmattan, collection « Compétences Interculturelles », 2008.

(°) **Renseignements** : Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations : www.irfam.org - amanco@irfam.org